

Pièces nécessaires pour l'acquisition de votre résidence principale

- Carte d'identité en cours de validité.
- Copie du livret de famille.
 - Si séparation ou divorce** : copie du jugement.
- Avis d'imposition des deux dernières années.
- Trois derniers bulletins de salaire + décembre.
 - Si non salarié** : Trois derniers bilans + Kbis + statuts.
- Contrat de travail ou attestation employeur.
- Justificatifs prêts en cours + Tableaux d'amortissement.
- Relevés de tous les comptes bancaires des trois derniers mois.
- Relevé d'épargne (Pel, Codévi, livret A...)
 - Si donation** : lettre manuscrite + carte nationale d'identité + Relevé de compte du donateur avec l'apport.
- Compromis de vente

Si vous êtes déjà propriétaire d'un investissement locatif

- Le titre de propriété.
- Le bail de location.
- La dernière quittance.

Si vous êtes locataire

- Bail de location.
- La dernière quittance de loyer.
- Justificatif de domicile (ex : facture EDF).

Si vous êtes hébergé à titre gracieux

- Attestation d'hébergement à titre gracieux (depuis le ... jusqu'à ce jour.) + Carte d'identité de la personne hébergeant.

Si la personne vous hébergeant est propriétaire : Taxe foncière + taxe d'habitation

Si la personne vous hébergeant est locataire : bail de location + dernière quittance